ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 119713

Texte de la question

M. Yves Nicolin attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'inquiétude exprimée par plusieurs dizaines de milliers de nos concitoyens qui, confrontés ou non à la crise, souhaitent bénéficier des tarifs sociaux proposés par les EDF et GDF. Il s'avère que pour bénéficier de ces tarifs, il faut également être bénéficiaire de la CMU qui est attribuée en tenant compte des revenus de l'année n-2 déclarés l'année n-1. De ce fait la décision d'attribution de la CMU est prise au regard d'une situation économique trop ancienne qui ne correspond pas à la situation économique réellement vécue à l'instant de la demande. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend mettre en oeuvre pour permettre que l'attribution de la CMU se fasse en fonction de la situation économique du moment à laquelle est effectuée la demande et non au regard d'une situation antérieure.

Données clés

Auteur : M. Yves Nicolin
Circonscription : Loire (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 119713
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10761
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)